

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Vol. V.

Montréal (Bas-Canada), 1er Octobre 1863.

No. 19.

SOMMAIRE.—Chronique de la quinzaine.—*L'Eglise libre dans l'Etat libre*, discours prononcé par M. Chs. de Montalembert, à l'assemblée générale des catholiques tenue à Malines, du 18 au 22 août 1863, (à continuer).—Feuilleton: *Les complices*, par Claude Vignon, (suite et fin).—Poésie.—Un peu de tout.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

Montréal, 30 septembre, 1863,

Ouvert le 17 Août, le congrès des souverains allemands réunis à Francfort a terminé ses travaux mardi, le 1er septembre courant, après avoir consacré dix séances à l'examen et à la discussion du projet de réforme fédérale proposé par l'Autriche. C'est, à coup sûr, un spec-

tacle sans exemple dans l'histoire que celui d'une assemblée aussi illustre s'appliquant à une tâche laborieuse avec autant de persévérance et d'activité. Un pareil échange d'idées, dit avec raison le *Mémorial Diplomatique*, ne saurait rester sans résultat, et, quoi qu'il arrive, les princes ne se seront pas réunis en vain. Tel qu'il est sorti du congrès, le projet de réforme est maintenant un fait acquis pour l'Allemagne; c'est le point du départ nécessaire des modifications qui seront plus tard introduites dans le pacte fédéral.

Le même journal nous apprend que le projet de l'Autriche a été adopté à peu près tel qu'il avait été proposé. Sauf quelques modifications

de détail, ses traits essentiels, ses dispositions générales, ont été conservés et ont reçu la sanction des souverains allemands. Il est en outre à remarquer qu'il n'a pas seulement obtenu la simple pluralité des voix exigée pour toutes les délibérations ordinaires de la diète, mais qu'il a réuni plus des deux tiers des suffrages, c'est-à-dire plus que la majorité obligatoire dans les assemblées plénières où se décident les affaires importantes.

Après de longues hésitations le cabinet de St. Pétersbourg s'est décidé à répondre aux notes des trois puissances relatives à la question polonaise. Les réponses du prince Gortschakoff ont surtout en vue le mémoire spécial, joint à la note française, qui discute l'origine, la valeur et la portée des divers actes de 1815 concernant la Pologne, et qui établit que les conventions obtenues à cette époque entre les puissances co-partageantes n'ont été que la mise en pratique et le développement de résolutions préalablement arrêtées entre tous les signataires de l'acte final de Vienne. Au reste, le gouvernement russe n'a point l'intention de contester la compétence des puissances à s'occuper du règlement des affaires de Pologne. L'objet réel de ses réponses sera de préparer par anticipation les puissances à accepter les concessions qu'il se propose de faire prochainement, comme satisfaisant pleinement aux engagements pris par le czar Alexandre Ier vis-à-vis de ses sujets polonais.

Au sujet du nouvel empereur du Mexique, voici quelques détails que nos lecteurs liront avec intérêt. L'Archiduc Maximilien est né le 6 juillet 1832; il est par conséquent âgé de trente et un ans. Il est frère du chevaleresque empereur d'Autriche François-Joseph. L'archiduc, qui est un habile marin, est vice-amiral, membre du conseil de l'amirauté, commandant de la marine autrichienne, propriétaire d'un régiment de lanciers autrichiens et chef d'un régiment prussien des dragons de Neumark. Il a épousé en 1857 la princesse Marie-Charlotte, fille de Léopold, roi des Belges.

On sait qu'avant la guerre d'Italie de 1859, et jusqu'à ce moment, l'archiduc Maximilien a rempli les fonctions de gouverneur général du royaume lombardo-vénitien. Tous les journaux s'accordent à dire que dans ce poste important

et difficile, il a su mériter, malgré son origine autrichienne, toutes les sympathies que devaient inspirer aux Italiens son esprit libéral et l'élevation de son caractère.

N. S. P. le Pape Pie IX vient d'adresser une lettre encyclique aux cardinaux, archevêques et évêques d'Italie. Nous ne pouvons, à cause du peu d'espace qui nous reste, obéir au désir que nous avons de la publier en entier; nous en ferons une brève mais fidèle analyse.

Le Souverain-Pontife y déplore "la guerre sauvage et sacrilège qui, sous ses yeux même, a été déclarée, il y a plusieurs années, à l'Église par le gouvernement piémontais et qui devient de jour en jour plus acharnée." En même temps il y loue "ses fils chéris et vénérables frères" qui, au milieu des plus redoutables épreuves, "n'ont pas cessé, soit par leur voix, soit par leurs écrits de défendre la cause, les droits, la doctrine du Seigneur, de son Église et du Saint-Siège." Il loue également le clergé qui "en adhérant de cœur à la chaire de Pierre et à ses prélats, n'a jamais abandonné le droit chemin"; les vierges sacrées qui, "arrachées violemment de leurs couvents, dépouillées de leurs revenus et réduites à la mendicité, n'ont pas pour cela renié la foi qu'elle avait jurée à l'Époux"; les peuples enfin qui "détestent toutes les machinations impies employées contre l'Église et qui, bien qu'empêchés par des difficultés et des périls très graves, ne laissent pas que d'alléger l'état de gêne très grande où il se trouve et où se trouve le Saint-Siège apostolique." Sa Sainteté bénit Dieu de toutes ces consolations; et elle n'hésite pas à déclarer que "le triomphe ne peut manquer, bien qu'il ne lui soit pas donné de connaître le temps que lui assigne la toute puissance divine qui règle et gouverne toutes choses par son admirable providence et dirige tout pour notre bien." Obligé pourtant de veiller à la défense de la foi et de la discipline, le Saint-Père réprovoie les sociétés appelées vulgairement *clérico-libérales*; il condamne aussi "toutes et chacune des choses que dans bien des allocutions consistoriales et dans d'autres lettres, il a été, au grand regret de son âme, forcé de déplorer, de signaler et de condamner"; mais, en terminant, il invite les cardinaux, archevêques et évêques "à offrir jour et nuit, avec un zèle toujours plus ardent, des oraisons et des prières à Dieu par l'entremise de Jésus-Christ, afin que la sainte Église respire après tant de calamités, afin qu'elle jouisse dans tout le monde de la paix et de la liberté très désirée, et afin que tous ceux qui sont égarés, bientôt éclairés par la grâce, reviennent de l'erreur dans le chemin de la vérité et de la justice."

Les nouvelles locales se réduisent à peu de choses. Le Parlement n'est pas encore ajourné, et nos députés paraissent fort disposés à prolonger la session jusque vers le milieu du mois d'octobre. Une seconde motion de non-confiance basée sur l'inconstitutionnalité de la nomination de l'Hon. M. Sicotte comme juge, a été proposée, il y a quelques jours, contre l'administra-

tion actuelle, et rejetée par une majorité de deux votes. Depuis dix jours, la Chambre est occupée à la considération des subsides ; le projet de loi de milice n'a pas encore avancé d'un pas depuis notre dernier numéro.

Le 13 juillet dernier, les élèves du Pensionnat du St. Marie remirent à monsieur Simon Valois, de la part de Sa Grandeur l'Évêque de Montréal, une médaille en argent à l'effigie de Sa Sainteté le Pape Pie IX. Le 17 du même mois, M. l'abbé Valois crut devoir remercier Sa Sainteté de ce don si gracieux, en faisant parvenir au Souverain Pontife, au nom de son père, l'hommage bien vif de sa très-profonde reconnaissance, et samedi le 19 du courant, M. l'abbé a eu l'honneur insigne de recevoir de Sa Sainteté le Bref suivant :

Dilecto Filio ALOISIO STEPHANO VALOIS, Sacerdoti, Marianopolim.

PIUS P. P. IX.

Dilecto Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quod Nobis nunciaverat Venerabilis Frater Episcopus Marianopolitanus, patrem tuum satis amplum et nobile templum propriis extruxisse sumptibus, quo fideles convenire possent, domumque præterea probationis condidisse, ac convictum instituendis puellis, creditum sororibus a Sanctissimis Nominibus Jesu et Marie nuncupatis; id Nobis probatissimum esse ac perjurandum testari volumus, submisso, quod commemoras, numismate imaginem Nostram referente, ut non modo procul, sed veluti præsentem piis hujusmodi operibus benedicere videremur. Obversetur ob oculos copiosa illa merces iis proposita, qui dilexerint decorem Domus Dei, quique illi sese cooperatores exhibuerint in procuranda animarum salute. Pergite itaque alacriter, et cæpta provehite, ut divino cultu promoti, fides excitetur, ac foveantur religiosa exercitia; simulque per catholicam institutionem tenelli puellarum animi a corruptione servatis, pietatis sensibus imbuantur. Dum autem a Deo enixe petimus, ut labores sumptusque vestri argendæ divinæ gloriæ, ac animarum utilitati magis semper ac magis benevolent, propensissime in vos voluntatis Nostræ tibi, Dilecte Fil, parentibus tuis, Sorori, Religiosque sacerorum nominum familia, uti postulas, Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datam Romæ, apud S. Petrum, Die 22 Augusti 1863. Pontificatus Nostri Anno XVIII.

PIUS P. P. IX.

[TRADUCTION.]

A notre Bien-Aimé Fils LOUIS ÉTIENNE VALOIS, Ptre, Montréal.

PIE IX PAPE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique, Notre Vénérable Frère l'Évêque de Montréal Nous avait

appris que votre père a élevé à ses propres frais, pour l'usage des fidèles, un temple assez spacieux et d'une noble architecture, ainsi qu'une maison de probation, et un couvent pour l'éducation des jeunes filles, confié aux soins des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie; et Nous avons voulu vous en témoigner la satisfaction et la joie profondes que Nous en avons ressenties, en vous envoyant, selon que vous Nous le rappelez, une médaille représentant Notre personne, afin que Nous puissions, non-seulement de loin, mais pour ainsi dire présent, bénir ces œuvres pieuses.

Nous proposons à votre considération la récompense abondante promise à ceux qui auront aimé la beauté de la Maison de Dieu, et qui se seront montrés ses coopérateurs dans l'œuvre du salut des âmes. Courage donc et persévérance, poursuivez votre œuvre; les efforts que vous faites pour promouvoir le culte divin, ranimeront la foi, échaufferont le zèle des exercices spirituels, et une éducation catholique, protégera, par l'inculcation des principes religieux, les tendres âmes des jeunes filles contre la corruption du siècle.

En demandant à Dieu avec instance qu'il fasse toujours servir de plus en plus à sa gloire et au bien des âmes, vos travaux et vos bienfaits, Nous acquiesçons de tout Notre cœur à votre demande, et Nous accordons avec l'affection la plus vive, à vous, bien-aimé Fils, à vos parents, à votre sœur et à la Congrégation des Religieuses des SS. Noms, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à St. Pierre, le 22 août 1863, l'an de notre Pontificat XVIII.

PIE IX PAPE.

Nous accueillons avec bonheur cette marque de haute considération que vient de recevoir un de nos généreux concitoyens, et nous ne doutons pas que ce nouvel et si gracieux encouragement ne soit de nature à lui faire continuer l'œuvre déjà grandiose dont il a doté notre jeune pays. C'est aussi avec joie que nous voyons la Communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie qui, quoique née d'hier, compte déjà un grand nombre de missions florissantes, recevoir de la part du Père commun des fidèles une bénédiction qui, nous en sommes sûrs, sera pour ces bonnes Sœurs un puissant motif de se livrer avec plus d'ardeur que jamais à l'œuvre si belle de l'éducation de la jeunesse.

Les journaux d'Europe qui nous arrivent contiennent de longs compte-rendus des séances du Congrès Catholique de Malines. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de pouvoir les reproduire, nous nous contenterons d'extraire ici le procès-verbal d'une séance à laquelle les membres se sont occupés de la question musicale religieuse; la décision qui vient d'être prise est très-importante et mérite de fixer l'attention.

A la suite de cet extrait nous commençons la publication du remarquable discours que M. de Montalembert a prononcé dans une des séances du Congrès. Le grand orateur catholique

avait pris pour sujet *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, et il l'a traité en maître. *L'Echo* est heureux d'être le premier à offrir cette belle et éloquent page aux lecteurs du Canada :

M. le chevalier X. Van Elewyek, le savant musicien cologne de Louvain, communi que à l'Assemblée l'Adresse présentée sous forme de vœu à NN. SS. les Archevêques et Evêques de France, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique, par le Congrès de musique sacrée de Paris tenu en 1860.

La discussion s'ouvre ensuite sur une proposition faite par M. Casier-Legrand (Gand) sur l'exclusion de la musique chromatique et mesurée, autrement dite moderne, des offices religieux. Sur l'invitation de M. le président, l'auteur de la proposition développe sa pensée. M. Casier commence par déclarer qu'en formulant sa proposition, il n'a pas eu l'intention de condamner en soi la musique ; l'art de la musique a ses sympathies ; il le cultive ; il croit toutefois que sa place n'est pas à l'église, mais dans les salons et dans les concerts. L'Eglise, en autorisant l'introduction du chant dans le temple, n'a eu d'autre but que d'aider la prière des fidèles et de les porter à la dévotion. Or, la musique moderne, quelque calme, quelque réservée qu'on la suppose, par son rythme saccadé et mesuré, par son intonation chromatique et sensuelle, par l'emploi de nombreux instruments, loin de porter à la prière, amène la distraction et détourne les pensées du Ciel. Le plain-chant, au contraire, par sa gravité, son rythme large, son harmonie unitonique, son respect pour les paroles sacrées, produit dans l'âme chrétienne un sentiment ineffable de piété et de recueillement. C'est pourquoi M. Casier propose d'émettre un vœu en faveur de l'emploi exclusif du plain-chant dans les églises.

M. le chevalier Van Elewyek combat l'opinion de M. Casier.

M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence; M. l'abbé Stephen Morelot, M. le chanoine de Vroye, parlent dans le même sens. Après ces débats, la proposition de M. Casier est écartée.

La section adopte ensuite, sur la proposition de M. le président, diverses autres motions, et elle conclut à émettre "le vœu qu'il soit formé dans chaque ville et dans chaque localité d'une certaine importance une société pour l'encouragement et la propagation de la musique religieuse."

M. l'abbé Kuyl, vicaire à la cathédrale d'Anvers, se plaint du sans façon avec lequel les messes en musique traitent les paroles liturgiques. *L'Introit* est toujours omis ; le *Graduale* ne se chante jamais, l'*Offertoire* très-rarement, et l'*Agnus Dei* se prolonge outre mesure sur le *dona nobis pacem*. Passant ensuite à la manie des répétitions et des transpositions de mots, au lieu de chanter le *Kyrie* neuf fois, comme il convient, on le répète vingt et trente fois. Tous nous avons souvent entendu ces interminables *cum Sancto Spiritu* dans le *Gloria* et les dernières paroles du *Credo* suivies du ridicule : *Amen, amen, amen*, etc.

Souvent même on arrive à formuler des erreurs dogmatiques. "Ainsi, j'ai entendu un jour les paroles suivantes *Credo in unum Deum, Patrem, omnipotentem, factorem caeli et terre. Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de caelis, et incarnatus est*, etc. Voilà une nouvelle hérésie, d'après laquelle le Père,

première personne de la Très-Sainte-Trinité, se serait fait homme pour nous.—Une autre fois, j'ai entendu chanter au salut dans l'*Ecce Panis, vere panis filiorum, non mittendus caelibus, non mittendus, mittendus, mittendus caelibus*. Combien de fois n'entend-on pas dans le *Tantum ergo* et le *Genitori: Laus et Jubi, laus et Jubi, laus et Jubilatio* ou *Sit et bene, sit et bene, Sit et benedictio?*"

Nous avons reçu, mais trop tard pour ce numéro, une jolie chansonnette, intitulée : *La Petite Fée*. Les paroles sont de Béranger, et la musique, de notre ami et collaborateur, M. Emm. Blain. Nous en remettons la publication à la prochaine livraison.—Nos remerciements, en attendant, à M. Blain pour cet envoi.

L'Eglise libre dans l'Etat libre.

Premier discours prononcé par M. Ch. de Montalembert, à l'Assemblée générale des catholiques tenue à Malines du 18 au 22 août 1853.

Deux motifs m'ont attiré au sein de cette nombreuse assemblée.

J'y viens d'abord pour rendre hommage à la libre et religieuse Belgique. Dès ma première jeunesse, avant même d'être attaché à ce noble pays par un lien sacré, ma sympathique admiration lui était acquise. C'est au cri de *la liberté comme en Belgique*, que le parti catholique s'est formé en France, et que, de 1830 à 1850, il a noblement et victorieusement lutté. C'est à elle que nous avons emprunté les idées, les solutions résumées dans une formule déjà célèbre : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, et qui, pour nous avoir été dérobée et mise en circulation par un grand coupable, n'en reste pas moins le symbole de nos convictions et de nos espérances. Ce que nous avons formulé, la Belgique l'a accompli. Dès 1830, avec un instinct merveilleux, avec une magnanime confiance qu'aucun mécompte ne doit abattre, ni aucune ingratitude affaiblir, la Belgique catholique et libérale a trouvé la solution des problèmes les plus difficiles du monde nouveau.

Elle a compris les conditions nouvelles de la vie publique et de l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Par la main de généreux catholiques, parmi lesquels j'ai le droit de nommer avec une piété plus que filiale l'illustre comte Félix de Mérode, elle a gravé tous les principes de la liberté moderne dans sa glorieuse Constitution, la meilleure ou du moins la moins imparfaite de toutes celles qui existent sur le continent européen, et dont le premier signataire a été ce catholique vénérable et courageux qui, après avoir présidé en 1831 le Congrès national, nous fait aujourd'hui l'honneur de présider le Congrès catholique.

Attentif depuis plus de trente ans aux dangers, aux orages, aux vicissitudes de la vie nationale et religieuse des Belges, je leur apporte aujourd'hui, avec l'admiration désintéressée d'un spectateur et la sympathie passionnée d'un ami, un hommage qui ne sera désavoué par aucun de ceux qui pensent comme moi en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie.

Je viens ensuite, attiré par la publicité, par ce grand

air de la vie publique, qu'on respire avec tant de bonheur. Je viens au sein de l'heureuse Belgique, de cette nation si restreinte dans ses dimensions matérielles, dans ce qu'on peut appeler son corps, mais la plus grande de toutes par son âme, puisqu'elle est la plus libre de l'Europe ; j'y viens goûter la charmante plénitude des facultés sociales, politiques et morales de l'homme, délivrées de toute entrave policière, et soumises uniquement au frein de la conscience et du respect des honnêtes gens pour eux-mêmes. La vie publique, ce glorieux apanage des nations adultes, ce régime de liberté et de responsabilité, qui enseigne à l'homme l'art de se confier en soi et de se contrôler soi-même, (*self-reliance and self-control*) ; c'est là ce qui manque le plus, en dehors de la Belgique, aux catholiques modernes. Ils excellent dans la vie privée, ils succombent dans la publique. Ils y sont, sans cesse et partout, primés, dépassés, vaincus ou dupés par leurs émules, leurs antagonistes ou leurs oppresseurs ; tantôt par les incrédules, tantôt par les protestants ; ici par les démocrates, là par les despotes.

Mystère douloureux et profond, trop douloureux et trop humiliant pour qu'on se résigne à le croire permanent et universel !

Voulez-vous que nous en recherchions les causes et les remèdes ? Je vous dirai sans détour ce que j'en pense, au déclin d'une carrière consacrée tout entière à la défense des droits et des libertés du catholicisme. Si en traitant devant vous une question si difficile, mais la plus essentielle de toutes, je m'expose à froisser des opinions et des affections infiniment respectables, qu'on veuille bien le pardonner à mes vieilles habitudes de franchise parlementaire, et aussi à l'urgence de cet examen, aux limites où je dois me renfermer et qui ne me laisseraient pas le temps, quand même j'en aurais l'envie, d'envelopper ou d'atténuer ma pensée.

Je me trompe peut-être ; mais, à mon sens, les catholiques sont partout, excepté en Belgique, inférieurs à leurs adversaires dans la vie publique, parce qu'ils n'ont pas encore pris leur parti de la grande révolution qui a enfanté la société nouvelle, la vie moderne des peuples. Ils éprouvent un insurmontable mélange d'embarras et de timidité en face de la société moderne. Elle leur fait peur : ils n'ont encore appris ni à la connaître, ni à l'aimer, ni à la pratiquer. Beaucoup d'entre eux sont encore, par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience.

Cet ancien régime avait son grand et beau côté : je ne prétends pas le juger ici, encore moins le condamner. Il me suffit de lui reconnaître un défaut, un seul, mais capital : il est mort et il ne ressuscitera jamais ni nulle part.

Est-ce à dire que le nouveau régime soit irréprochable ? Bien s'en faut. Tiendra-t-il partout ses promesses ? Donnera-t-il partout la liberté que nous en attendons ? J'en doute. Jusqu'à présent il n'y a pas réussi, et s'il le fallait, je me ferais fort de démontrer, par exemple, qu'il y avait en France, il y a cent ans, en 1763, un certain genre d'indépendance, et tout un ordre de garanties, de libertés individuelles, locales, municipales qui n'existent plus aujourd'hui. Mais là n'est pas la question. La société nouvelle, la démocratie, pour l'appeler par son nom, existe ; on peut même dire qu'elle existe seule, tant ce qui n'est pas elle a peu de force et de vie. Dans

une moitié de l'Europe elle est déjà souveraine ; elle le sera demain dans l'autre moitié, et elle ne changera ni de principe ni de nature tant que nous vivrons. Au contraire, elle ira toujours en se développant dans le sens de son principe.

Je m'arrête pourtant, avant d'aller plus loin, pour écarter jusqu'à l'ombre d'une imputation qui me blesserait au vif. Est-ce moi qu'on pourrait soupçonner de vouloir renier ou calomnier le passé pour prêcher le culte d'une idole nouvelle ? Si grandes et si nombreuses qu'aient pu être mes fautes, nul n'oserait m'accuser d'avoir jamais flâté la victoire et adoré le soleil levant. Ma main se sècherait plutôt mille fois que de recommander cette bassesse vulgaire à mes frères ou à mes pères dans la foi ! Il n'y a déjà que trop de pages, dans nos annales, recouvertes de la fumée d'un encens regrettable. A Dieu ne plaise qu'il nous soit jamais infligé de revoir les catholiques courir d'un pôle du servilisme à l'autre, applaudir avec une béate confiance aux coups de la fortune, aux triomphes de la force, et verser encore une fois sur les pouvoirs qui se succèdent en insultant et en proscrivant leurs devanciers, ces torrents de louange, qui faisaient déjà rougir Fénelon.

Non, non, s'ils daignaient m'écouter, les catholiques ne seraient pas plus idolâtres de l'esprit moderne que de l'esprit ancien ; pas plus épris de la souveraineté du peuple que du droit divin ; pas plus confiants dans le suffrage universel que dans l'infaillibilité royale. Rien, dans les pouvoirs d'ici-bas, n'est infaillible ; rien n'est absolu, rien n'est parfait. Mais l'essentiel est de reconnaître, parmi les forces sociales et les principes politiques, ce qui est déjà hors d'âge et hors de service, bien que toujours digne de nos respects et de nos regrets. L'essentiel, dans tous les arts et surtout dans la politique, qui est le premier de tous, est de distinguer le possible de l'impossible, la fécondité de la stérilité, la vie de la mort.

Quant à moi, je ne suis pas démocrate ; mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé, en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde devant moi et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effrayerais volontiers comme homme ; je ne m'en effraye pas comme chrétien ; car en même temps que le déluge je vois l'arche. Sur cet immense océan de la démocratie, avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Église seule peut s'aventurer sans déliance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point, et le pilote qui ne fait jamais défaut.

Cela étant, je vais droit au fond des choses, je pose hardiment cette formule ; Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter ; dans l'ordre nouveau, rien à admirer. Dans l'ordre ancien, je dis : rien à regretter. Je ne dis pas : rien à combattre ; dans l'ordre nouveau, je dis : rien à redouter.

Nous aurons, au contraire, beaucoup et toujours à combattre : mais si nous savons nous y prendre, nous serons invincibles. Oui, si, descendus de l'arche sur ce sol que je vous montrais tout à l'heure recouvert par les flots du déluge démocratique, à mesure que ces flots, après avoir tout envahi et tout renversé, s'écouleront à

leur tour et laisseront à découvert une terre nouvelle, si nous abordons franchement et courageusement ce nouveau monde pour y élever nos autels, y planter notre tente, le féconder par nos travaux, le purifier par notre dévouement, et y lutter contre les dangers inséparables des conquêtes de la démocratie avec les immortelles ressources de la liberté ; si nous savons comprendre et accomplir cette tâche, nous y serons, non pas inattaquables, mais invincibles.

Il importe de fixer le sens des mots et d'éloigner jusqu'à l'apparence de l'équivoque. Quand je parle de démocratie, j'entends la démocratie libérale, par opposition avec la démocratie purement égalitaire, ou avec ce qu'un publiciste français a si bien baptisé du nom de *démocratie impériale*. Quand je parle de liberté, j'entends la liberté tout entière. Non pas la liberté politique sans la liberté religieuse, comme dans l'Angleterre d'autrefois et la Suède d'aujourd'hui. Non pas la liberté politique, détestable hypocrisie qui consacre l'égalité sous le joug de n'importe quel maître. Non pas la liberté illimitée qui aboutirait au désordre universel. Non pas enfin la liberté ancienne, la liberté aristocratique, très-vénérable, très-solide et très-robuste, mais fondée sur le privilège. Rien de tout cela, mais simplement et uniquement la liberté moderne, la liberté démocratique, fondée sur le droit commun et sur l'égalité, réglée par la raison et la justice.

L'avenir de la société moderne dépend de deux problèmes : corriger la démocratie par la liberté, concilier le catholicisme avec la démocratie.

Le premier est de beaucoup le plus difficile des deux. Les affinités naturelles de la démocratie, d'un côté avec le despotisme, de l'autre, avec l'esprit révolutionnaire, sont la grande leçon de l'histoire et la grande menace de l'avenir. Sans cesse balotée entre ces deux abîmes, la démocratie moderne cherche péniblement son assiette et son équilibre moral. Elle n'y arrivera qu'avec le concours de la religion.

Mais pour que les catholiques, condamnés bon gré mal gré à ne plus vivre qu'au sein de la démocratie, puissent exercer sur elle une action féconde et salutaire, il faut qu'ils sachent accepter les conditions vitales de la société moderne.

Surtout il faut renoncer au vain espoir de voir renaître un régime de privilège ou une monarchie absolue favorable au catholicisme.

Et il ne suffit pas que cette renonciation soit tacite et sincère, il faut qu'elle devienne un lieu commun de la publicité ! Il faut nettement, hardiment, publiquement protester à tout propos contre toute pensée de retour à ce qui irrite ou inquiète la société moderne.

Rien de plus impossible aujourd'hui que de rétablir une ombre même de féodalité ou de théocratie. Tout homme éclairé sait que ce sont là de vains fantômes. Mais, sous tous les régimes et dans tous les siècles, on mène les peuples par la peur des fantômes. La Belgique en a fait l'expérience autant que la France. Tel homme très-éclairé et parfaitement convaincu du néant des craintes qu'il affecte ou des dangers qu'il dénonce, n'en sera pas moins ardent à les propager, à les exagérer, à les exploiter contre nous. Sachons éviter les pièges qui nous sont ainsi journellement tendus. Sachons refuser à l'ennemi les prétextes dont il a besoin pour alarmer contre nous les préjugés publics, et dont il sait tirer contre nous un si redoutable parti. Désavouons donc

sans relâche tout rôle théocratique, afin de n'être pas stérilement victimes des défiances de la démocratie ; et pour mettre à couvert des orages du temps cette indépendance du pouvoir spirituel, qui est plus que jamais le suprême intérêt de nos âmes et de nos consciences, proclamons en toute occasion l'indépendance du pouvoir civil, comme l'ont fait à diverses reprises et avec tant d'autorité les évêques de la Belgique.

Tout bien considéré, je crois qu'on peut ranener à deux principes les instincts, les tendances, les volontés invincibles de la démocratie : d'abord, le droit qu'à chacun d'aspirer à tout, c'est-à-dire l'égalité politique ; puis, la suppression de tout privilège et de toute contrainte en fait de religion, c'est-à-dire la liberté des cultes. Croire que ces deux conditions suffisent pour asseoir la démocratie sur des bases inébranlables, c'est à coup sûr une infatuation lamentable ! — Mais, au fond et telle qu'elle est, elle ne tient qu'à cela. Il est vrai qu'elle y tient invinciblement. Une fois rassurée sur ces deux conquêtes, la démocratie moderne s'endort facilement dans une périlleuse sécurité sur le reste. Pour lui installer le sens, le goût et le besoin de la liberté publique, il faut un effort généreux et continu, un effort auquel la conscience des catholiques est plus propre et plus intéressée que toute autre, car c'est à la religion catholique surtout qu'il importe de voir la démocratie devenir libérale et la liberté redevenir chrétienne.

« Dieu n'aime rien tant au monde que la liberté de son Église, » a dit saint Anselme dans un texte mille fois cité depuis que nous l'avons remis en lumière au début de la lutte contre le monopole universitaire. La liberté est donc pour l'Église le premier des biens, la première des nécessités. Mais l'Église ne peut plus être libre qu'au sein de la liberté générale. Aucune liberté particulière, et celle de l'Église moins que tout autre, ne peut exister aujourd'hui que sous la garantie de la liberté commune. Il en était autrement dans les grands siècles de l'histoire chrétienne. Nos pères ne connaissaient guère la liberté que sous la forme du privilège ; et les privilèges étaient si nombreux, si divers et si bien défendus par l'esprit de corps et l'énergie personnelle, qu'ils formèrent pendant longtemps un ensemble formidable et suffisant de garanties publiques. L'Église surtout, qui avait la première conquis et assuré sa propre liberté, offrait souvent aux libertés publiques ou individuelles un asile, une protection qui leur faisait défaut. Et quand la monarchie absolue eut partout détruit et remplacé les libertés du moyen âge, la puissance et les immunités de l'Église, plus ou moins respectées, parurent aux yeux de certains peuples une compensation plus ou moins suffisante de tout ce que les princes leur avaient enlevé. Mais les temps sont changés. Les services rendus par l'Église, en tant que corporation privilégiée, sont oubliés. Tout privilège, si ancien, si inoffensif, si légitime qu'il soit, repugne à nos générations éprises d'égalité, et qui n'hésiteront jamais à sacrifier la liberté, non-seulement de quelques-uns, mais de tous, aux dangers factices que de faux prophètes leur feront entrevoir pour leur idole.

Cela étant, rêver ou réclamer pour la religion catholique une liberté privilégiée, comme un patrimoine inviolable, au milieu de la servitude ou simplement de la soumission générale, n'est pas seulement le comble de l'illusion ; c'est lui créer le plus redoutable des dangers.

Pour moi, j'avoue franchement que, dans cette solida-

rité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois un progrès immense. Je conçois très-bien qu'on en juge autrement, et que l'on regrette ce qui n'est plus avec une respectueuse sympathie. Je m'incline devant ces regrets; mais je me redresse et je rejette, dès que l'on prétend ériger ces regrets en règle de conscience, diriger l'action catholique dans le sens de ce passé évanoui, dénoncer et condamner ceux qui repoussent cette utopie.

Du reste, je ne fais point ici de théorie, ni surtout de théologie. Je parle uniquement en homme politique et en historien. Je ne réponds pas par des arguments dogmatiques aux dogmatiseurs qui me condamnent et que je récusé. J'invoque les faits et j'en tire des enseignements purement pratiques, que je vous propose. J'invoque l'expérience.

Il n'existe plus un seul pays du monde, j'entends un pays qui compte dans l'opinion et dans les destinées du monde, où l'Eglise puisse faire fond sur la protection exclusive d'un pouvoir quelconque. Toutes les tentatives faites pour consolider ou renouer l'antique alliance de l'autel et du trône sur la base de l'emploi du pouvoir coactif contre les adversaires de l'Eglise ont misérablement échoué. Au contraire, toutes les fois qu'il lui a fallu vivre et lutter contre ces adversaires, sans pouvoir armer contre eux le bras séculier, l'Eglise a retrouvé, avec une merveilleuse rapidité, les beaux jours de sa force et de sa jeunesse.

Au début des temps modernes, un prince généreux et habile, qui fut à la fois un grand homme et un grand roi, Henri IV, introduisit en France la liberté de conscience, sous une forme incomplète, mais la seule que pût comporter la société alors. Il donna l'édit de Nantes. Aussitôt éclata cette magnifique efflorescence du génie, de la discipline, de l'éloquence, de la piété, de la charité catholique, qui place le dix-septième siècle au premier rang des grands siècles de l'Eglise. Elle commence avec saint François de Sales, et finit avec Fénelon, ce tendre et courageux apôtre de la liberté de conscience. Le petit-fils de Henri IV, Louis XIV, de la même main qui venait d'imposer à l'Eglise de France la servitude des quatre articles de 1682, révoqua l'œuvre de son aïeul et proclama l'unité de croyance dans son royaume. Tout le monde y vit le triomphe de l'Eglise. On crut l'orthodoxie à jamais garantie et l'hérésie extirpée. Or c'est précisément le contraire qui arriva. C'est l'Eglise catholique qui, après un siècle entier de décadence, se vit à la veille d'être extirpée du sol de la France. La révocation de l'édit de Nantes ne donna pas seulement le signal d'une odieuse persécution. Avec le cortège d'hypocrisies et d'inhumanités qu'elle traînait à sa suite, elle fut l'une des principales causes du relâchement du clergé, du débordement et des profanations du dix-huitième siècle. La foi et les mœurs disparaissaient graduellement, quand la Révolution vint proscrire l'Eglise. Celle-ci ne se releva que dans le sang, mais pour vivre de sa propre vie, pour user désormais, sans privilège et sans appui séculier, de son immortelle énergie, pour donner au monde le spectacle de la prodigieuse renaissance dont nos pères et nous-mêmes avons été témoins.

A la suite de cet exemple, combien d'autres ne pourrait-on pas emprunter à l'histoire contemporaine? Peut-être reviendrai-je plus loin. Mais, dès à présent, il faut remarquer que la simple apparence d'une alliance trop intime de l'Eglise avec le trône suffit pour la compro-

mettre et l'affaiblir. De 1814 à 1830, nous avons vécu en France sous une Charte qui garantissait la liberté politique et la liberté religieuse, mais en déclarant que la religion catholique était la religion de l'Etat. Depuis 1824 surtout, le roi et ses enfants donnaient l'exemple public de la plus sincère piété. Il n'y eut jamais l'ombre d'une mesure violente ou arbitraire contre les dissidents. Mais le ministre de l'instruction publique était un évêque. Les instituteurs de toutes les paroisses étaient nommés par les évêques. Les professeurs de tous les collèges étaient épurés par Mgr. Frayssinous. Or toute cette protection, si légitime et si naturelle chez les Bourbons, donnée à la religion, n'avait abouti qu'à lui faire atteindre les dernières limites de l'impopularité. En 1830, tous les prêtres, l'abbé Lacordaire entre autres, étaient réduits à ne sortir dans la rue que sous un déguisement laïque.

En 1848, ce même Lacordaire paraissait en froc dominicain dans l'assemblée des représentants du peuple, et un évêque était appelé à bénir l'inauguration de la constitution républicaine sur la place de la Concorde.

Comment expliquer ce contraste autrement que par l'attitude fière, digne et indépendante que le clergé avait dû prendre bon gré mal gré sous la royauté parlementaire? Je ne dis pas que le gouvernement sceptique et indifférent de Louis-Philippe voulût du mal à l'Eglise; toujours est-il qu'il ne lui a fait que du bien. Au contraire, le gouvernement de la Restauration, qui lui voulait tant de bien, ne lui avait fait que du mal.

Pourquoi cet étrange résultat? Parce que, moins l'Eglise est solidaire d'un pouvoir quelconque, moins elle invoque son appui, et plus elle apparaît forte et populaire en face de la société moderne. Cette vérité était reconnue par tout le monde il y a quelques années. Depuis lors, elle a été reniée par plusieurs, sous l'empire d'une étrange illusion. J'imagine que, grâce à de récents événements, elle redevient peu à peu évidente pour tous.

Ne craignez pas, messieurs, que je veuille raconter ici l'histoire de ce qui se passe en France depuis douze ans. Vous comprenez tous le sentiment de réserve et de dignité qui m'empêche d'user de votre bienheureuse liberté pour dire aujourd'hui tout ce que je pense du régime sous lequel je dois rentrer demain pour y achever ma vie.

Je me borne à rappeler en passant que, lorsqu'en 1852 l'Empire se releva sur les ruines de la république, en supprimant la liberté de la tribune et de la presse, un trop grand nombre de catholiques se persuadèrent que le pouvoir absolu allait établir la prépondérance politique de l'Eglise en s'inféodant à elle. On le lui demandait avec tous les transports d'un dévouement passionné. Malgré des avertissements aussi énergiques que sérieux, on se précipitait dans ses bras, ou plutôt à ses pieds, en lui disant; "Soyez à nous, nous sommes à vous!" Et on lui montrait nos quarante mille prêtres prêts à devenir les auxiliaires de ses quatre cent mille soldats pour fonder le second Empire. Chacun sait aujourd'hui où tout cela devait aboutir.

Sans doute l'Empereur Napoléon III pouvait user de sa dictature autrement qu'il ne l'a fait. Il pouvait montrer que la répression même extra-légale et violente de l'anarchie n'arrêterait le développement d'aucune de nos libertés antérieures. Il pouvait, sans porter aucune atteinte à l'égalité de toutes les confessions devant la loi, achever l'œuvre de l'affranchissement de l'Eglise, si

heureusement commencée sous la royauté parlementaire et sous la république. C'est parce qu'il ne l'a pas voulu que, dès le début de sa dictature, je me suis séparé de lui. Mais reconstituer l'ancienne prépondérance de l'Église sur la base ou sous la forme du privilège; lui donner à elle seule la parole au milieu du silence universel; la laisser seule libre et seule active en face de ses ennemis enchaînés et bâillonnés, c'est à quoi ni lui, ni aucun autre potentat du monde actuel, ne saurait réussir, en supposant, par impossible, qu'ils en eussent la pensée. Toutefois la seule idée d'une pareille issue de nos crises perpétuelles, la seule expression de ces prétentions chimériques, ont suffi pour refaire à l'Église, en France, une situation périlleuse. Et s'il éclatait aujourd'hui une nouvelle révolution, on frémit à la pensée de la rançon qu'aurait à payer le clergé pour la solidarité illusoire qui a semblé régner pendant quelques années entre l'Église et l'Empire.

Ne cessons donc pas de nous rappeler et de répéter les belles paroles de M. Guizot, de cette illustre protestant qui s'est couronné d'une gloire nouvelle en défendant contre d'ingrats et tristes catholiques la souveraineté pontificale :

“ Les bienfaits du despotisme sont courts, et il empoisonne les sources mêmes qu'il ouvre. Il ne possède pour ainsi dire qu'un mérite d'exception, une vertu de circonstance, et dès que son heure est passée, tous les vices de sa nature éclatent et pèsent sur la société.”

Ici, sans doute, je ne prêche que des convertis. Dans la libre Belgique, le pouvoir absolu ne rencontre que de rares admirateurs. Mais je sors d'un pays où, depuis douze ans, l'on a entendu chaque jour, dans le camp catholique, proscrire et maudire la recherche des garanties politiques, la liberté de la tribune et les résistances parlementaires. En étudiant la généalogie de cette école, je lui ai trouvé un ancêtre qui a devancé et résumé toutes les diatribes contre la liberté politique, dans une fameuse lettre du 7 avril 1771 à Saint-Lambert : “ Je ne suis pas parlementaire... j'aime mieux obéir à un beau lion qui est né beaucoup plus fort que moi, qu'à deux cents rats de mon espèce.” C'est Voltaire qui écrivait ainsi. Le *beau lion* était Louis XV. Les monarchies absolues finirent ordinairement par un Louis XV, après avoir commencé par un Louis XI.

Les catholiques, qui, en Belgique, en Autriche ou ailleurs, seraient tentés de se plaindre des inconvénients et des ennuis de cette forme agréable et honnête de la démocratie qui s'appelle la royauté parlementaire, me rappellent ces libéraux naïfs de la Restauration qui s'étonnaient, après la révolution de Juillet, de voir repaître le budget d'un milliard. L'illustre émile du grand orateur que je citais tout à l'heure, M. Thiers, leur disait : “ Ah ! vous vous plaignez d'avoir un milliard à payer ; eh bien ! saluez au passage ces rives heureuses, car vous ne les reverrez plus ! ” A ceux qui murmurent contre le régime constitutionnel tempéré par la royauté, il faut aussi dire : “ Saluez ces rives heureuses, car une fois quittées, une fois perdues de vue, vous ne les reverrez plus. Il vous faudra désormais naviguer, éperdus et tremblants, en pleine démocratie, en pleine république, en plein suffrage universel, et tâcher de ne pas y perdre la tête.”

Nous voici revenus sur le vaste terrain des dangers de cette démocratie qui a envahi le monde moderne ; dangers que les catholiques sont condamnés à rencontrer

partout et toujours, mais qu'eux seuls doivent envisager sans crainte, parce qu'eux seuls sont sûrs de trouver dans leur foi la force de les braver et de les surmonter. Souffrez que je résume ces dangers et que je les définisse en quelques mots.

Le premier de tous est cet esprit révolutionnaire qui n'est pas de l'essence de la démocratie, mais qui presque partout se confond avec elle ; cet esprit plus fatal mille fois à la liberté, dont il empoisonne les sources, qu'à l'autorité, dont il ne subit que trop volontiers le joug en échange d'une pâture quelconque jetée à ses instincts destructeurs. C'est lui qui, par les terreurs qu'il inspire comme par les appétits qu'il excite, est le principal auteur de tous les abaissements de la vie publique de notre temps. C'est lui qui condamne la démocratie à s'abdiquer en se personnifiant tantôt dans un César, tantôt dans une Convention.

Là même où la démocratie n'aboutit pas au césarisme, elle est toujours exposée, en Europe comme en Amérique, à être dissoute et broyée par le niveau égalitaire. Il ne s'agit pas de cette égalité raisonnable et légitime qui n'est que l'équité naturelle appliquée aux institutions sociales ; mais de cette égalité inique qui, en proscrivant toute indépendance et toute diversité, méconnaît à la fois la première loi de la nature et la première condition de la liberté ; qui poursuit le talent et l'intelligence comme les richesses et la naissance ; qui dit avec Foucher-Tinville à Lavoisier : “ La République n'a pas besoin de savants ! ” et avec M. Louis Blanc, au Luxembourg, en 1848 : “ La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire.” Là où elle règne, et elle aspire à régner partout, l'appauvrissement et le sommeil de l'esprit humain suit de près l'asservissement des coeurs. L'inviolable toute-puissance de la médiocrité propage et fomentent une défiance haineuse contre tout ce qui s'élève ou se redresse. Toute pensée libre et virile est mise au ban de l'universelle platitude. Toute dignité personnelle devient suspecte ; toute résistance locale ou individuelle impossible. Le droit est étouffé par la force, comme la qualité par la quantité. Les inégalités naturelles et légitimes nées du travail et du mérite sont sacrifiées aux passions de la foule. Le talent, l'éloquence, la vertu, la justice, sont noyés sous les flots de ces masses aveugles et muettes, irresponsables et inviolables, que nul châtement n'atteint, que nulle leçon ne corrige, mais que d'indignes meneurs égarent et dominent trop souvent, pour les conduire, à travers les saturnales de l'émente, aux honteuses douceurs de la servitude. L'individu, le citoyen isolé, demeure dépourvu de toute garantie comme de toute initiative ; et la propriété n'est pas moins menacée, pas moins dépréciée que l'individu. Dernier abri du privilège, dernier et incontestable signe de l'inégalité et d'une inégalité choquante entre toutes, elle se voit assimilée à l'aristocratie de naissance ; car l'héritage se prête absolument aux mêmes objections que l'hérédité : minée chaque jour par les envahissements de l'expropriation appliquée, non plus à la nécessité ou même à l'utilité publique, mais à la convenance ou à la fantaisie des agents de l'Etat, son inviolabilité risque d'être bientôt reléguée parmi les préjugés gothiques et les obstacles impuissants que le progrès écrase en passant.

Ces symptômes du mal dont tous les peuples modernes sont atteints, éclatent surtout dans les progrès constants et quotidiens de la centralisation, inventée par les princes

pour faciliter le triomphe de toutes révolutions, et qui, après avoir été le tombeau de la royauté du vieux droit, menace de devenir la prison, l'ergastule de la démocratie moderne. Cette centralisation insensée commence heureusement à devenir suspecte aux démocrates intelligents et indépendants; mais nulle part, depuis nos efforts trop rapides et trop timides à l'Assemblée législative de 1849, on n'a songé à lui opposer une digue sérieuse. Elle continue partout à armer l'Etat d'une puissance que ne soupçonnaient pas nos aïeux, qui envahit des régions telles que l'enseignement, et la charité, où son action avait toujours été inconnue chez les peuples anciens, et qui s'exerce surtout par la distribution exclusive des fonctions publiques, dont le nombre s'accroît sans cesse et dont l'ardente curée enflamme successivement toutes les générations. Cette passion universelle et furibonde des places fait de la société une proie dont vivent des générations entières de parasites, en attendant que d'autres générations de solliciteurs affamés aient réussi à les remplacer par des miracles de servilité ou par la marée montante d'une révolution. Cette lèpre sociale se reproduit dans toute l'Europe avec une régularité effrayante. Il en est de même de cette assimilation graduelle qui s'opère entre les législations et les institutions de tous les pays, sur l'échantillon de la centralisation française. Elle prépare l'avènement d'une sorte de cosmopolitisme nouveau qui finira par tuer la notion de la patrie, en même temps que le sentiment de la dignité individuelle. L'Europe marche ainsi par toutes les voies à ce hideux régime de l'empire romain, sorti, lui aussi, des flancs d'une démocratie corrompue, et qui trouve de nos jours, chez nos savants officiels, chez nos lettrés de cour, et même chez certains professeurs allemands, de si effrontés panégyristes. Napoléon 1^{er} a déjà montré à l'Europe continentale qu'il n'était pas impossible de courber les nations les plus civilisées sous le joug d'une universelle humiliation. Les lois et les mœurs des Etats centralisés et *démocratisés* à l'excès abaisseront désormais devant la conquête les barrières et les obstacles dont ne sut pas toujours venir à bout ce grand homme de proie. Me sera-t-il permis d'ajouter que les progrès de la centralisation ne m'alarment nulle part plus qu'en Belgique? Et si, en échange de la gracieuse et cordiale hospitalité qui nous est offerte ici, j'osais hasarder un conseil d'ami, je dirais aux Belges de tous les partis: "Résistez à outrance aux envahissements de la bureaucratie et de la centralisation. Résistez, non-seulement par amour pour vos libertés politiques et religieuses, mais encore et surtout dans l'intérêt de votre nationalité si chère à tous les cœurs vraiment libéraux. Ne votez pas d'avance dans vos lois l'annexion que répudient votre patriotisme et votre honneur."

A continuer.

FEUILLETON:

LES COMPLICES.

(Suite et fin.)

XXVI

—Mon cher Bernier, parlons peu et parlons bien, dit un soir Rouvenac au député, comme celui-ci venant de reconduire son dernier collègue, allait prendre le bras de madame Bernier et se retirer.

—Ah! que voulez-vous encore? repartit Aristide avec un haut-le-cœur.

Madame Bernier n'avait pas entendu les paroles de Rouvenac qui les avait prononcées près de la porte de sortie et à demi-voix. Mais elle entendit la réponse de son mari, et suivit le mouvement de répulsion qui l'accompagna.

—Causons, mon cher, reprit Bernier, dès qu'il eut repris possession de lui-même et pensé à la présence de sa femme.

—Messieurs, bonsoir, dit Rosalie en se levant.

Elle tendit la main à son mari, et ne savait que faire à l'égard de Rouvenac, lorsque celui-ci tendit la sienne comme si légitimement il eût attendu son tour.

Par moment la peur d'indisposer son mari rendait madame Bernier timide et gauche. Elle hésitait donc, lorsque Rouvenac saisissant la main que venait de presser le mari, y déposa un baiser avec une galanterie respectueuse.

Bernier pâlit, et reprit d'une voix emue:

—Allons! causons, Rouvenac!

La pâleur d'Aristide n'avait pas plus échappé à l'attention de Rosalie, désormais éveillée, que son mouvement de tout à l'heure. Elle se souvint en même temps d'inconséquences qui la frappèrent. Ainsi, pendant que Bernier paraissait caresser Rouvenac, il dissimulait évidemment contre lui une haine violente.

Rosalie, en quittant le salon, jeta un regard sur les deux interlocuteurs, comme pour chercher dans leurs attitudes quelques lumières pour ses étonnements.

Elle vit son mari le visage impassible, mais les mains un peu crispées, le pied frottant le tapis comme par un mouvement de rage contenue.

Et Rouvenac, étendu dans un large fauteuil à la Voltaire, les jambes croisées négligemment, la main droite frisant sa moustache, la gauche appuyée sur son stick de fin jone.

Son cœur se serra, car elle ne put s'empêcher de conclure que son mari ne semblait pas jouer le premier rôle.

—Done, mon bon, voici de quoi il s'agit, reprit Rouvenac, dès que la porte du salon fut fermée. Vous avez fait quelquefois des affaires industrielles?

—Jamais.

—Comment? Et les mines de ***? et les usines de X? et...

—Des amis sûrs m'ont prié de faire partie du conseil de surveillance de ces entreprises. J'ai consenti à laisser figurer mon nom parmi les leurs, à paraître une fois l'an dans une assemblée...

—Moyennant de bonnes actions!

—Ces messieurs ont bien voulu m'offrir une part dans leurs bénéfices.

—Naturellement! Eh bien! c'est aussi mon intention de vous offrir une part convenable dans l'affaire que je vais lancer, et pour laquelle je viens vous demander votre nom et votre patronage.

—A moi?

—Sans doute, vous serez ma garantie morale, et comme je ne vous cache pas que cette garantie est fort utile à l'affaire, je veux que vous y ayez un intérêt convenable. Il s'agit d'une société en commandite.

—Mon cher Rouvenac, vous avez là une funeste idée de vous lancer de nouveau dans les affaires. Jusqu'à présent vous n'y réussissez guère...

—Tout le monde ne peut pas être député, propriétaire et rentier. Il faut bien faire quelque chose pour payer son groom, son tilbury, etc.

—Mais vous finirez peut-être par vous attirer des désagréments graves. Ne vaudrait-il pas mieux...

—Oui, je sais ce que vous allez me dire : retourner au pigeonnier et reprendre mon cheptel de fusils, ou bien encore m'en aller au diable ! —Non, merci. Quant aux désagréments, j'espère précisément que votre nom nous les évitera. Moi, j'agirai sans paraître.

—Je vous comprends parfaitement, fit Aristide en se levant tout d'une pièce et en marchant dans le salon, pour dépenser au moins en mouvement extérieur un peu de la rage qu'il était forcé de contenir.

—Je vous demande votre nom, comme ont fait les autres !

—Les autres ! les autres... mais... c'était bien différent !...

—Oui ! les autres étaient d'honnêtes gens, voilà ce que vous allez me dire... Les honnêtes gens ! les honnêtes gens !... Eh ! vous les connaissez bien, puisque vous en êtes !...

—Monsieur de Rouvenac, nos caractères, vous le savez, n'ont jamais été sympathiques. Toutefois, je crois que nous ne nous voulons pas de mal ; mais nous ne sommes pas faits pour vivre ensemble. Vous parliez tout à l'heure de ma fortune. Elle est modeste. Évaluez-là, et si vous en désirez une partie...

—Moi !

—Si vous avez besoin enfin de quelques capitaux pour fonder une entreprise qui vous permette d'édifier une fortune à vous, parlez, ma bourse est à votre disposition.

—Merci ! je n'attendais pas moins de votre générosité. Eh bien donc, voilà qui est entendu ; vous mettez dans l'affaire cinquante mille francs et votre patronage !

—Ah ! mais non, par exemple. Mon patronage, veuillez y renoncer, ainsi qu'à la fréquentation de ma maison. Est-ce compris ? mettez que je vous propose un marché.

—Impossible, mon cher !... Un marché !... si !... pour rien au monde je ne céderais le plaisir de vous voir souvant, celui de causer avec la charmante madame Bernier, dont chaque jour j'admire davantage les rares qualités. Non ! en vérité, jamais ! Et puis, au point de vue des affaires, et sentiments réservés, je vous ferai observer que votre amitié, votre salon et votre patronage, valent à mon entreprise beaucoup plus de cinquante mille francs.

—Ah !

—Valent tant même qu'ils sont inappréciables. Et, je vous prie de ne pas chercher à m'offrir de compensation !

Le député continuait à marcher avec une agitation qu'il ne parvenait plus à dissimuler. Il ne répondit pas. À quoi bon, pensait-il, mes misérables luttes ? ne suis-je pas en son pouvoir ? Il me bafoue et pourrait me menacer... Nous sommes deux forçats attachés à la même chaîne. Là où il veut aller il faudra, bon gré, mal gré, que je le suive..."

Rouvenac semblait lire dans l'âme de Bernier ; car il jeta un coup d'œil du côté de la pendule, et se leva en disant :

—Allons ! il est une heure ! bonsoir, cher. Je vous remercie des cinquante mille francs que vous placez

dans ma commandite ; et quant à votre nom il figurera en tête de notre conseil de surveillance ; je sais ici cinq ou six de vos collègues qui seront flattés d'inscrire le leur à la suite, et qui sans doute me donneront aussi des capitaux. Tout va bien. Vous verrez que c'est une belle chose que l'association !

Quand Aristide fut seul, l'énergie que lui donnait la colère tomba tout à coup. Il se jeta sur un fauteuil et y demeura dans une prostration qui, en un instant, fit de lui un vieillard, un homme vaincu, perdu, fini.

Ah ! si ses collègues, si ses rivaux à la Chambre l'eussent vu ainsi !

—Souffrez-vous, Aristide, dit près de lui une voix douce qui soudain le fit tressaillir et lui rendit la vie. Madame Bernier ne s'était pas couchée. Quand elle se fut assurée du départ de Rouvenac, elle rentra au salon et y vit son mari dans cet état d'accablement.

—Oui !... la fatigue... répondit le malheureux. Ah !... Mais heureusement voici les vacances ! nous allons quitter Paris...

Il se releva, marcha vers la porte en serrant convulsivement la main de sa femme, puis au moment de passer le seuil, s'arrêta, la regarda avec une indescriptible expression d'angoisse, et s'écria : — Jure-moi, au moins, que tu ne l'aimeras pas !

—Ah ! mon pauvre ami, mon pauvre ami, répondit Rosalie, défaites-vous du chevalier par grâce ! je ne vous reconnais plus !

XXVII

Ce fut avec un soulagement inexprimable qu'après la session Aristide Bernier partit, avec sa femme pour Pressenzac. Il allait y retrouver son père et sa mère, vieillards croyants et purs, dont la tendresse et l'admiration allaient peut-être lui rendre l'illusion de l'estime. Il allait fuir surtout cette odieuse et continuelle présence de Rouvenac, car Rouvenac depuis son départ n'avait pas reparu à Sarlat ; et rien n'y faisait pressentir sa venue. Au contraire, Aristide espérait que l'organisation de la fameuse commandite le retiendrait à Paris.

Le vieux républicain en habits de futaine, madame Bernier la mère en cornette, faisaient dans ce grand manoir une singulière figure. En l'absence d'Aristide, les grands appartements restaient fermés et les deux vieillards se retiraient dans les communs, où ils s'étaient arrangé un asile qui ressemblait à leurs anciennes métairies. Cette retraite se composait d'une maison propre et saine—celle de l'ancien régisseur peut-être. Autour, madame Bernier avait voulu une poulailler, un jardin et une chènevière. Elle soignait elle-même son chauvre, le filait et en faisait faire de grandes pièces de toile, dont elle était fière lorsqu'elle les arrosait étendues dans un pré.

M. Bernier avait fait porter à Pressenzac tous les livres et tous les meubles de son cabinet de Sarlat. Il lisait aussi beaucoup les journaux, car, depuis que son fils était député, il suivait la politique avec le plus ardent intérêt, et quand les journaux rapportaient un discours d'Aristide, il fallait voir le vieux républicain devenir fier, appeler sa femme, faire faire silence au rouet, et lire le discours d'une voix qu'il ne pouvait retenir au diapason ordinaire, mais qui prenait peu à peu les inflexions de l'orateur. Il ne s'interrompait que pour lire d'un ton différent, mais non moins passionné, les inter-

calations, en italique, que publiaient les journaux à cette époque : A gauche : " *Bien ! très-bien !* " A droite : " *A l'ordre ! écoutez ! assez ! assez !* "

Cette droite ! toujours la même ! disait-il avec un soupir, en manière de pénétration.

Quand Aristide arrivait, les grandes portes s'ouvraient. Un mois à l'avance, la vieille madame Bernier commençait des préparatifs. Alors on la voyait trotter dans les grandes salles aux solives brunes, frotter, polir, décorer elle-même. M. Bernier aidait, en chantant d'une voix un peu chevrotante :

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos droits !
Quand l'aristocrate conspire
Conspirons la perte des rois !...

ou tout autre refrain patriotique à la mode pendant les beaux jours de la république.

Et, à chaque fois que le vieillard redressait un tableau blasonné, relevait une tapisserie, tandis que le refrain expirait dans sa gorge, il se demandait comment ceci produisait cela, comment, à force d'appeler l'abolition du privilège et la ruine de la noblesse, il était devenu, lui, châtelain ? Et il ne comprenait pas plus aujourd'hui qu'au temps où Aristide lui dévoilait ses premiers plans.

Rosalie Bernier aimait Pressenzac. Pour elle, rien n'y paraissait inusité, parce que, dès son enfance, elle avait vécu avec l'aristocratie. Les vieux perses à ramages, les antiques faïences, les larges meubles du siècle de Louis XIII, lui étaient familiers. Puis, elle trouvait le pays beau : grandes prairies ombrées dans un parc centenaire ; ruisseaux frétilants sur les cailloux moussus ; riches moissons dans les champs ; vignes empourprées grimant le long des coteaux, grenadiers éclatants de fleurs ou chargés de fruits au pied des vieux murs.—Elle se retrouvait jeune fille pour courir à travers la campagne, pour chevaucher dans son parc, pour choyer les vieux parents qui l'idolâtraient, la voyaient si jolie, si bonne, si adorée d'Aristide.

Jusqu'alors le député se donnait davantage, pendant les vacances, au conseil général du département, dont il était membre, et à l'administration de ses métairies, qu'au doux *sur niente* des champs.

Rosalie ne se montrait pas plus tendre à la campagne qu'à Paris ; ainsi la vie de château n'apportait guère ni changement ni bien-être dans la vie d'Aristide.

Cette année, combien ne lui parut-il pas doux, ce séjour de paix qui semblait à l'abri des poursuites de l'ennemi ! Il y découvrit des beautés qu'il n'avait jamais vues.

Une fois, il trouva Rosalie dans le parc, un sécateur en mains, nettoyant des fleurs. Qu'elle était fraîche et jolie !... Il s'approcha d'elle, entama la conversation sur des objets indifférents, d'abord, pour ne pas lui faire peur ; puis insensiblement lui prit le bras et la ramena vers la maison par une longue allée de platanes, bien ombrée et bien touffue.

—Rosalie, vous aimez ce pays ?

—Comment ne l'aimerais-je pas ! c'est un des plus beaux pays de France ! et puis le château est si pittoresque ! et puis nous y vivons si tranquilles !

—Vous aimez la vie tranquille, ma chère Rosalie ? notre existence mondaine et fiévreuse de Paris vous ennuie... Et pourtant, vous êtes si jolie au bal !

—Je vais au bal avec plaisir, quelquefois. Mais si

nous devons habiter ce château dix mois de l'année, je m'y plairais.

—Vrai !... Ah ! Rosalie, Rosalie, si vous m'aimiez ! nous pourrions encore être heureux !

Il n'ajouta rien, mais l'idée de renoncer à l'ambition, de quitter l'infamale partie qu'il jouait à Paris, lui vint alors pour la première fois assez sérieusement, pour qu'il l'envisageât d'une façon pratique.

Bras dessus, bras dessous, ils marchaient en silence ; Rosalie ne s'enfuyait pas. Aristide était heureux.

Ils entrèrent dans la grande salle du château, où ils avaient laissé les deux vieillards. Mais, en entrant, tous deux éprouvèrent une commotion.

Le chevalier de Rouvenac était installé entre M. et madame Bernier, et causait avec sa faconde ordinaire.

Par un second mouvement, le mari et la femme se regardèrent.—Rosalie pour voir sur Aristide l'effet de la tête de Méduse.—Aristide pour surprendre les sentiments vrais de sa femme dans le premier moment de la surprise.

Rosalie trouva son mari bien pâle ; Aristide remarqua que sa femme avait rougi.

Elle avait rougi, la pauvre créature, sous la domination de ces deux pensées : D'abord qu'Aristide allait lui jeter ce coup d'œil de jaloux ; ensuite que son mari était donc bien l'esclave du chevalier, puisque, le haïssant si fort, il se résignait à le subir.

XXVIII

Depuis ce moment, la vie d'Aristide devint un perpétuel enfer. Il n'eut pas un jour d'oubli ni de repos.

Le chevalier, revenu en brillant équipage, jetait de la poudre aux yeux des gens de province : — il éblouissait bien les gens de Paris ! — Et puis son père, le vieux propriétaire du pigeonnier, savait au mieux le faire valoir. Pendant l'absence de Rœul, il avait habilement semé dans le public les bruits les plus avantageux. D'ailleurs, le chevalier se fit rouvrir les portes de toutes les maisons nobles de Sarlat. En même temps, on sut vite que les anciens adversaires politiques étaient devenus amis intimes, tout en conservant chacun leurs convictions.

Le chevalier se trouva donc, tout de suite, admirablement posé, dans sa ville natale.

Il fut invité à toutes les fêtes qui se donnent en province au moment des vacances : banquets patriotiques aux députés pour les féliciter de leurs travaux législatifs ; banquets offerts aux conseillers généraux pour les remercier de l'ardeur qu'ils ont mise à défendre les intérêts du gouvernement, réceptions particulières des autorités, distribution de prix du collège, etc.

Partout, toujours, Bernier retrouvait en face de lui Rouvenac triomphant, railleur, tenant enfin le haut du pavé, et l'interpellant, le prenant à témoin, parlant de ses entreprises louches, et disant : " M. Bernier et moi, nous faisons telle chose ! "

Si la foi universelle en valeur morale de Bernier n'eût été si robuste, on aurait remarqué certainement combien baissaient les facultés du député. Il semblait se dissoudre sous l'œil d'oiseau de proie de Rouvenac.

Cependant une nature aussi énergiquement trempée que celle d'Aristide ne pouvait subir cette oppression morale sans que le désespoir n'eût quelquefois ses alternatives de révolte.

Aurait-il donc lutté jusque-là, aurait-il donc réussi, pour demeurer en échec devant ce Rouvenac, qui avait juste l'étoffe et la valeur d'un chef de sibustiers ?

Comment ! il n'y avait nul moyen de rejeter hors de sa route cette pierre d'achoppement qui se dressait à chaque pas et de tous côtés, comme une borne ?

Parfois, des idées sombres, des tentations horribles traversaient l'âme du député. Mais c'étaient de fauves lucurs d'enfer bien vite éteintes.

En ce temps-là, temps d'effervescence intellectuelle, temps de folie, où l'on vit les imaginations déchaînées oser inventer et répandre les rêves les plus dangereux, il paraissait d'étranges livres ; la vengeance y était exaltée, les crimes les plus effroyables étaient mis en scène et presque justifiés, car un crime l'est à moitié dès qu'on le fait accessible à la conscience.

Jamais le grave député ne lisait de romans ; mais un jour que, dans un cercle dont il faisait partie, on parla d'une certaine théorie des poisons, il prêta tout à coup une oreille aride à la conversation. "Si c'était vrai ?" se dit-il, en entendant raconter et déduire comment on pouvait tuer son ennemi sans que jamais la justice dût connaître le crime.

Avait-il donc le projet de tuer Rouvenac ?—Non, il n'en concevait pas une pensée arrêtée ; mais il se disait malgré lui : "Ah ! si un coup de la destinée débarrassait ma voie de cet être !..." Et ce désir devenait idée fixe.

D'ailleurs il était puissamment ébranlé, le ferme esprit d'Aristide Bernier. Déjà il avait des absences singulières, des défaillances qui frappaient Rosalie, laquelle, sans voir clair dans la situation de son mari, devinait un horrible drame.

Un soir, Aristide revenait à pied de Sarlat à Presenzac. La distance était d'une lieue environ.

Au sortir du faubourg, il fut accosté par un marchand d'allumettes qui lui offrit sa marchandise avec un salut tout particulier. Dans ce salut il y avait une humilité infinie, et en même temps beaucoup de reconnaissance.

Il leva les yeux sur le marchand et vit un vieux homme en cheveux blancs, assez mal vêtu. Il faisait sombre déjà, et le vieillard avait le visage couvert de barbe. Aristide ne se souvint point de ce visage.

—Monsieur l'honorable député ne reconnaît pas son humble serviteur Ortaillaud ? dit l'homme.—Je suis libéré, monsieur Bernier, ajouta-t-il en baissant les yeux.

—Ah ! enfin ! Tant mieux, mon brave, dit Aristide, qui se sentait défaillir devant le respect de cet homme.

Il fouilla sa poche et en tira ce qu'il y avait d'or.

—Tenez, mon ami, ceci vous aidera dans votre commerce, dit-il.

Et il fit un pas en avant.

—Monsieur, reprit le vieillard, vous avez été déjà si bon pour moi que cela m'encourage... car, grâce à vous, je me suis tiré d'un bien mauvais pas. Tous mes compagnons de prison me l'ont dit, allez !—Et pourtant, bien sûr, j'étais innocent !... Enfin ! je n'ai eu que ce que je méritais... le ciel est juste.

—Que puis-je pour vous, Ortaillaud ?

—Ah ! bien des choses. Dans le pays, voyez-vous, monsieur, à présent, je suis mal vu. Vous savez ce que c'est ! Repris de justice, quoi !... Je voudrais bien quitter le pays, —avec l'autorisation de la police, —et, par votre protection, je voudrais bien aller m'établir honnête homme ailleurs.

—Soyez tranquille, mon brave, nous ferons quelque chose pour vous ! s'écria Rouvenac, qui surgit entre le vieux solliciteur et le député.— Au besoin, s'il vous oubliait, je me charge de lui rappeler votre requête.— Dites donc, Bernier, si vous preniez ce brave homme pour votre suisse, à Paris ?

Le député bondit.— Quel diabolique tourmenteur c'était que Rouvenac !

Aristide ne trouva pas un mot de réponse ; ses dents serrées, son gosier contracté laissaient à peine le passage de la respiration. Il passa et doubla le pas.

Rouvenac le suivit.

Ils marchèrent en silence ; d'abord sur une route assez correctement tracée, puis dans un chemin creux, sombre, étroit, plein d'ornières. Ils trébuchaient à chaque instant. Rouvenac essayait de temps en temps un juron. Bernier, porté sans doute par une pensée absorbante, mettait les pieds l'un devant l'autre au hasard, et, malgré les faux pas, ne laissait point échapper une interjection.

—Comme vous entendez mal la plaisanterie, Bernier ! dit enfin Rouvenac.—Eh bien ! quoi ? j'ai voulu voir votre figure devant cette perspective de vivre entre deux fantômes ! C'est une petite vengeance pour la mine que vous me faites souvent. Eh ! que diable ! Entre amis sûrs l'un de l'autre...

—Gardez donc ces phrases pour le public ! gronda Bernier les dents encore serrées.

—Comment, pour le public ? mais le public est tout persuadé de notre confraternité et n'a pas besoin qu'on la lui vante ! Du reste, vous avez raison, il est également inutile d'en parler, entre nous.—Comment ne seriez-vous pas sûr de moi ?—Je n'ai aucun intérêt à votre ruine ou à votre mort ; au contraire !—Supposez que dans ce chemin, vous tombiez de la rupture d'un anévrisme, par exemple... Me voilà un ami très-précieux de moins, et un très-grand embarras de plus.—Oui très-grand, je vous assure !... je n'aurais absolument qu'à prendre ma course vers l'horizon, et vite... — Ne me regardez pas, de grâce, avec ces yeux que je vois briller de haine malgré la nuit.—Si c'était moi, au contraire, qui me trouvasse dans l'ornière, je sais bien que le dommage, pour vous, serait beaucoup moindre... beaucoup moindre !... et que l'on ne soupçonne guère un député... Mais heureusement, moi, j'ai des poings solides... Vous souvenez-vous du collège ?... Voilà pour quoi nous sommes, comme je vous le disais tout à l'heure, deux amis sûrs l'un de l'autre !

XXIX

A la fin des vacances, le député, sa femme et Rouvenac retournèrent à Paris.

La situation s'était aggravée de jour en jour. Aristide avait maintenant, pour un rien, des espèces de crises nerveuses, des bouleversements intérieurs, dont sa femme ne se rendait maîtresse qu'avec peine. Bien des lucurs sinistres passaient devant les yeux de Rosalie. Elle ne savait rien, mais on n'aurait pas pu dire non plus qu'elle ignorât tout.

Certains mouvements, certains coups d'œil, certains mots indifférents en apparence mais chargés à mitraille, apportent quelquefois d'effroyables révélations à quelqu'un dont l'attention est éveillé.

Aussi la-pauvre jeune femme, que nous avons trou-

vée encore toute naïve et presque enfant, s'est réveillée du beau rêve de sa jeunesse. Désormais elle sent quel sort douloureux et austère lui est réservé. Son mari, qu'elle se reprochait de ne pouvoir aimer, elle le plaint, désormais, et ne l'estime plus. Elle le plaint, parce qu'elle le voit cruellement souffrir de la présence et des exigences de Rouvenac. Mais cette terreur vague qu'il lui inspirait autrefois a doublé. Quelquefois il lui faut un courage d'héroïne pour demeurer en tiers entre Rouvenac et Bernier.

Les grandes douleurs développent, chez les femmes chrétiennement élevées, des trésors de force, d'adresse et de stoïcisme.

Rosalie ne laissa pas échapper un signe qui pût trahir ses sentiments secrets. Elle sut conserver les mêmes dehors que par le passé, et jeter quelquefois un peu de baume rafraîchissant sur les blessures, sans qu'on pût deviner qu'elle les avait vues.

Lorsqu'on eut repris la vie active de Paris et les réunions du soir, elle s'efforça surtout de convirer son mari devant les étrangers. Cette femme, qui jadis faisait les honneurs de son salon avec tant d'indifférence, y portait maintenant une attention et une diplomatie d'autant plus grandes, que nul ne devait les soupçonner. On la vit quelquefois mêler un mot aux discussions politiques quand Aristide abattu cessait trop longtemps de donner son avis.

Ce mot de sa femme était un choc qui tirait le député de léthargie. Il secouait un instant ses douloureux cauchemars et semblait redevenir lui-même. La foi de ses amis politiques en lui était toujours si forte, qu'ils ne s'apercevaient de rien.

Seulement, remarquant l'à-propos discret avec lequel madame Bernier émettait un avis ou protégeait une opinion, ils disaient : « Eh bien ! cette petite femme que l'on croyait insignifiante, comme elle est fine et judicieuse ! Bernier a bien su ce qu'il faisait, en l'épousant ! Ah ! pour un homme politique, c'est un fameux auxiliaire qu'une femme de cette intelligence ! »

Précisément à cette époque, pendant l'hiver 1847-1848, les esprits étaient fort échauffés à Paris. Les doctrines socialistes remuaient les masses et répandaient dans le peuple une fermentation menaçante. À côté des émotions populaires se massaient aussi, comme des points orageux à l'horizon, des cabales parlementaires.

On signalait des rassemblements dans les faubourgs, on organisait des banquets patriotiques présidés par les députés influents. Le pouvoir oscillait entre les concessions et la répression ; et le mot d'ordre général des agitateurs était : « Vive la réforme ! » Cri vague qui représentait assez bien un vague besoin de bouleversement.

La crise politique devenait même si tendue, que chaque jour exigeait une nouvelle attitude de la part des chefs de parti. Il s'agissait d'indiquer clairement si l'on voulait renverser le roi, ou seulement donner une leçon au gouvernement.

Renverser le roi ! personne n'y pensait, sauf peut-être cette poignée de révolutionnaires qui subsistent sous tous les pouvoirs, et ne deviennent dangereux qu'à ces heures de fièvre où les coups de main sont possibles. Mais, en revanche, beaucoup voulaient pêcher en eau trouble un ministère ou une préfecture, et parmi ceux-là, il y en avait un certain nombre qui comptaient sur Aristide.

On n'est pas impunément chef de parti. Les capitaines appartiennent à leur compagnie.

Chaque jour aussi éclatait quelque nouveau scandale dans les hautes sphères sociales. On eût dit ces frémissements intérieurs qui annoncent les tremblements de terre. Aristide, devant chacun de ces scandales, pensait au rôle que lui faisait jouer Rouvenac dans ses affaires véreuses. Ah ! combien il eût souhaité pouvoir fuir ! Mais il n'était plus temps alors, pour le député, de prétexter une maladie, de quitter la partie et de prendre la poste avec sa femme. Il ne s'appartenait plus : il appartenait non-seulement aux hommes de son parti, mais encore, et surtout, aux actionnaires de Rouvenac. En s'enfuyant, il devenait banqueroutier.

Enchevêtré dans ces affaires tristes, menacé sans cesse par l'épée de Damoclès du déshonneur suspendue sur sa tête dévoré de jalousie, car Rouvenac papillonnait sans cesse autour de Rosalie, Aristide Bernier se sentait chassé par une Némésis inflexible vers une catastrophe inconnue. En vain tentait-il encore parfois de s'arrêter sur la pente, de remonter le courant. Rien, non rien ne pouvait plus le retenir. Il glissait poussé par une force irrésistible, et voyait devant lui le gouffre béant et fascinateur qui, dans un temps donné, devait l'engloutir.

Cet état mental ne faisait point du tout, en ce moment, les affaires de Rouvenac. Le chevalier avait outrepassé son but, qui était de faire de Bernier son serf taillable et corvéable, ou plutôt sa poule aux œufs d'or.

Précisément, les affaires politiques aplanissaient les voies devant le député libéral. Il n'avait plus, pour ainsi dire, qu'à prendre à propos la tête du mouvement, pour devenir, à son tour, le pouvoir, Bernier ministre, c'était la fortune de Rouvenac, — c'était le salut commun, il faut bien le dire, car le chevalier menait les affaires industrielles d'une façon périlleuse. Il ne fallait rien moins qu'un coup d'éclat pour les sauver. — Bernier tombé ou anéanti par les souffrances morales, c'était la ruine et la perte de Rouvenac.

XXX

Un soir de février, la discussion chez Bernier devint fiévreuse et bruyante. On parlait d'un banquet interdit par le pouvoir et de rassemblements tumultueux qui se formaient dans les rues.

Rouvenac arriva vers dix heures, en disant qu'il venait du quartier des Ecoles, et qu'il y avait vu des barricades.

— Allons, messieurs, que faisons-nous ! disaient quelques députés à leurs collègues. Monsieur Bernier, quel est votre avis ? Ne serait-il pas bon de nous montrer dans les groupes ? de fraterniser avec la jeunesse des écoles ?

— Allons, Bernier, allons, mon cher, marchez à la victoire ! s'écriait Rouvenac. Savez-vous que cela chauffe ! Je ne serais pas fâché, moi, de voir une petite révolution ! Si je ne pense pas comme vous, quant aux doctrines, vous savez que je n'aime guère le monarque régnant !

— Demain, je porterai des interpellations à la tribune, répondit Bernier... Quant à vous, messieurs, peut-être feriez-vous bien de vous répandre dans la ville, de tâter l'opinion de près.

— Oui, ne découvrons pas notre chef, messieurs! Il ne doit paraître que si le roi l'appelle. Et allons voir l'émeute qui commence!

En un instant le salon fut vide. Rouvenac sortit aussi.

— Eh bien! mon ami, dit Rosalie, qu'allez-vous faire?

— Chut! s'écria impérieusement Bernier. Je crois que j'entends des coups de fusil!

Il baissa l'oreille contre terre.

— Ce sont des coups de fusils! en vérité.

Tout à coup, un éclair d'espoir traversa ses yeux depuis si longtemps éteints et mornes.

L'ambition se réveillait-elle? — Non! mais Aristide se disait:

« Si une de ces balles allait rencontrer Rouvenac! »

Il n'eut pas le temps de la concevoir bien nette, cette pensée, que Rouvenac rentra tout en désordre.

Eh bien oui, on se bat! C'est sérieux! Allons donc, Bernier, à quoi pensez-vous? Que faites-vous? Du cœur, donc, mordieu! Il faut que vous soyez ministre!

— Ah! oui! il le faut!... Cela vous arrange, n'est-ce pas? Il faut que votre esclave soit puissant, pour mieux vous servir! s'écria Bernier hors de lui, et oubliant que sa femme n'avait pas quitté le salon.

Il faisait sombre dans le salon, parce que les domestiques, voyant les visiteurs partis, étaient venus souffler les bougies et n'avaient laissé qu'une lampe avec son abat-jour. On pouvait ne pas voir Rosalie, qui était assise dans l'embrasement d'une fenêtre et qui pleurait en silence.

Les forces atrophiées de Bernier se réveillèrent une dernière fois sous la pression de la rage et du désespoir.

Il sentait instinctivement que son heure venait de sonner. — Heure de triomphe, s'il eût été délivré du fantôme qui le hantait, s'il avait pu réunir ses facultés dissoutes. — Heure de ruine, puisqu'il voyait toujours Rouvenac devant lui, Rouvenac, ayant l'insolence de lui dire: « Va donc être ministre! nous fripponnerons plus en grand!... »

— Eh bien, si je ne veux pas être ministre, moi? si je veux rentrer dans la vie privée, m'en aller bien loin d'ici, bien loin de vous, qui donc m'en empêchera?

— Moi, d'abord, votre associé! que vous n'avez pas le droit de ruiner en l'abandonnant. Et puis, et puis, si vous voulez tout savoir, M. le procureur du roi!

D'un bond furieux, Bernier sauta à la gorge de Rouvenac. Rouvenac, en deux ou trois efforts, se dégagca.

— Oh! *non bis in idem!* mon cher camarade, s'écria-t-il. Je ne suis pas un petit percepteur valétudinaire, moi! on ne m'étrangle pas!

Bernier tomba roide sur le parquet.

— Allons! ne faites donc pas le méchant! reprit Rouvenac, effrayé à son tour. — Hé! Aristide?

— J'espère, monsieur, que vous allez sortir? dit madame Bernier qui parut soudain devant Rouvenac, pâle et tremblante.

Rouvenac pâlit à son tour.

— Madame... balbutia-t-il.

Rosalie marcha vers la sonnette; au moment de l'appeler elle se retourna:

— Croyez-vous, monsieur, qu'il soit nécessaire d'appeler des témoins?...

Rouvenac sortit.

Une fois seule, Rosalie alla chercher des sels et les fit respirer à son mari. Il revint à lui. Sitôt qu'elle

lui vit les yeux ouverts, elle se retira dans sa chambre et somma pour demander une voiture.

Elle mit un châle, un chapeau, écrivit un bout de lettre. Au moment où elle allait sortir, son mari, qui venait chez elle, la rencontra.

— Eh!... pour Dieu!... Rosalie... où allez-vous, à cette heure et pendant la fusillade? murmura le malheureux qui pressentit un malheur.

— Monsieur, cette lettre vous l'aurait dit. Mais puisque vous me mettez dans la nécessité de vous le dire de vive voix, j'en aurai le courage: je retourne chez ma mère. Adieu!

— Rosalie... toi... tu me quittes?... Pour retourner chez ta mère?... tu mens... tu pars avec Rouvenac! tu l'aimes...

— Monsieur, pas d'insulte!... Ne m'obligez pas à vous en dire davantage.

— Rosalie! s'écria Bernier en tombant à genoux, Rosalie, par pitié... tout... je puis tout supporter, hormis cela! Tu ne me quitteras pas! Si tu savais... je te ferai un sort digne d'envie... Tu verras, malgré tout, je reviendrai maître de moi-même...

— Monsieur, tout à l'heure j'étais présente à la scène que vous avez eue avec M. de Rouvenac. J'en savais déjà beaucoup: j'en sais trop. — Laissez-moi passer.

— Jamais! tu es ma femme... je t'aime, je te garderai!

Et il se mit en travers du passage, et il la saisit dans ses bras.

— Ah! pardon! monsieur, vous ne me garderez pas! notre chaîne est moins indissoluble que celle qui vous lie à votre complice!... Mais laissez-moi donc! vous m'en ferez trop dire, vous me ferez descendre... — Que je reste, monsieur! que je m'expose à avoir des enfants... qui vous ressembleraient!

Cette fois, érasé, vaincu, il n'eut plus la force de serrer les bras pour la retenir. Elle s'échappa.

Quand il eut entendu la porte de la rue se refermer, une voiture s'ébranla et partit, il se traîna jusqu'à son cabinet, s'assit devant son bureau et prit sa tête à deux mains.

XXXI

Il était trois heures du matin quand de grands coups de marteau réveillèrent le concierge, puis les domestiques de l'hôtel de la rue des Saints-Pères. Le concierge s'habilla précipitamment; puis le valet de chambre courut à la sonnette particulière de l'appartement du député qui tintait comme secouée par une main pressée.

— Allez au plus vite éveiller M. Bernier, s'écria le visiteur. Qu'il s'habille! — Dites-lui que le général A. l'attend, et vient le chercher de la part du roi.

Presque au même instant Rouvenac parut. Il arrivait sur les pas du général.

— Oui, dit-il, je vais le réveiller, moi!

Le valet de chambre frappait à la porte de la chambre de son maître, et ne recevait pas de réponse. Sans plus de façon, Rouvenac tourna le bouton et entra.

On ne trouva pas le député dans sa chambre; mais par la fente de la porte, on vit de la lumière dans son cabinet. On y courut.

Il était toujours assis devant son bureau; seulement, depuis deux heures, il avait fabriqué avec ses journaux une multitude de cocottes en papier.

—Bernier! on vient vous chercher de la part du roi pour former un ministère, s'écria Rouvenac.

Le député retourna la tête, regarda les arrivants avec des yeux égarés, partit d'un éclat de rire, et puis chanta :

Les petits bateaux qui vont sur l'eau
Ont-ils des jambes?...
.....

Il était fou. Aucun des efforts de Rouvenac désespéré ne put rappeler une lueur de raison dans ce cerveau brisé.

—Allez dire que votre maître est souffrant et ne saurait se rendre aux ordres de Sa Majesté, dit Rouvenac au valet de chambre.

Quelques instants après il sortait lui-même de l'hôtel. Il erra dans Paris, puis se dirigea résolument vers l'endroit où il entendait la bataille :

—Allons voir, se dit-il, si je puis gagner quelque chose à la révolution : bah! qui sait?

Il y gagna une balle venue on ne sait d'où. Et, quelle que soit sa provenance, on peut dire que jamais balle ne fut mieux placée.

CLAUDE VIGNON.

POÉSIE.

I

Des exilés, des proscrits politiques
M'ont raconté, des larmes dans les yeux,
Que chancelants, trônes et républiques,
Rois et sujets se divisaient entre eux.
Ah! disaient-ils, le canon des batailles
Ne frappe plus un peuple d'étrangers!
Mais nos cités, nos chaumes, nos murailles
Sont abattus sous ses coups meurtriers!

L'Europe impassible regarde
Tomber le rempart qui la garde
Des envahissements du Nord.
Seuls et vaincus par tant de guerres,
Les Polonais comme des frères
Se lèvent pour combattre encor!

La vieille Grèce entière à l'anarchie
Demande un roi qu'on ne peut lui trouver.
L'on combat contre et pour la monarchie :
Dieu perd son droit d'abattre ou d'élever.

Combien d'autres peuples s'agitent,
Se détruisent, se précipitent
Vers un avenir de malheurs!
L'Asie, asservie à ses maîtres
Égorge ses fils pour des traitres
Qui mouillent son or de ses pleurs.

Un saint vieillard que Rome aime et protège,
Comme le Christ est bafoué des grands.
L'impiété tend sa main sacrilège
Sur cette Eglise ouverte à tous les rangs.

Dernière grandeur qui s'allie
A la gloire de l'Italie,
A la gloire du monde entier ;
La Papauté soutient l'orage
Dont l'enveloppe dans sa rage
Garibaldi le *condottier*.

Un prince, hélas ! qui tremble pour lui-même,
Prétend jeter son sceptre souverain
Dans cette arène où l'or du diadème
Est convoité par le dernier vilain !

Partout, sur le sol du vieux monde
J'entends la révolte qui gronde
Comme un océan tourmenté.
Elle grandit ! monte ! s'élançe !
Rien ne résiste à sa puissance
Qu'étourdit le mot : Liberté.

Plus près de nous, sur ces jeunes rivages
Où la concorde habita si longtemps
Le mal affreux, étendant ses ravages,
Vient déchirer ses tristes habitants.

Quand la République modeste
Voit s'évanouir autour d'elle
Jusqu'au prestige de son nom,
Le Mexique respire à l'aise
Sauvé par la valeur française...
Craint-il moins l'avenir?—oh! non!

II

Un cri lugubre nous arrive
Des quatre points de l'horizon :
Tel qu'un flot débordant la rive,
La force n'a plus de raison !
La foule déchainée embrase,
Arrache, détruit, pille, écrase,
Tous les symboles de la paix.
Un monarque avide de gloire
Ecrit les pages de l'histoire
Avec le sang de ses sujets.

Le champ s'ouvre à toutes les haines,
Aux complots de tous les partis.
Tel, qui paraît rompre ses chaînes,
Veut son honneur à juste prix !
Ces hommes, corrupteurs perfides,
A ceux dont ils servent de guides
Parlent : justice, humanité !
Mettant leur morale fragile
Bien au dessus de l'Évangile,
Par eux Dieu n'est pas respecté !

Rois, soldats, peuples et poètes,
Voyez le tourbillon là-bas !—
Puissants, vous tremblez dans vos fêtes ;
Ouvriers, vous comptez vos bras !
Inventez des armes nouvelles
Contre les murs des citadelles
Et la démence des humains !
Le châtiement qui suit le crime
Marchant en vengeur légitime
Se trouve déjà dans vos mains !

III

Fils d'un géant, géant bientôt lui-même,
Le Canada contemple l'ouragan.
Le ciel répand dans sa bonté suprême
Des jours de paix au bord du St. Laurent.
Oh ! le spectacle est là pour nous instruire !
Malheur à ceux qui ne comprennent pas !
Quand le Seigneur va châtier ou détruire
Il est trop tard pour arrêter son bras !

UN PEU DE TOUT.

— Samedi après-midi, une dame paraissant âgée de 45 ans, douée d'une figure qui eût été insignifiante sans la courbe prodigieuse du nez, et à la voix criarde et discordante, se présentait au bureau de poste de cette ville. Elle s'adressa d'abord à un employé de la distribution des correspondances, lui disant :

— Je voudrais avoir une lettre que je viens de jeter à la boîte.

— Pourquoi donc, madame ?

— Je me suis trompée, il serait nécessaire que vous me rendiez cette lettre.

— Voici le commis-chef, madame ; adressez-vous à lui.

Le dit commis-chef était un homme obligeant et paisible. Il s'informa donc tranquillement de ce que désirait madame. Répétition de la demande que l'on suit. La dame au nez aquilin avait jeté sa lettre dans la boîte placée sous le guichet de la distribution. On l'y retrouva, et après quelques questions on lui rendit son bien.

Cela parut contenter extrêmement la dame, et une sorte de sourire qui ne parvenait guère qu'à être une effroyable grimace, parut sur ses lèvres. Elle tira alors un mouchoir de sa poche, essuya soigneusement la lettre et la jeta ensuite dans la boîte placée au-dessous du guichet " pour dames."

— Tiens, fit le commis qui avait suivi tout ce manège du coin de l'œil, je croyais que vous désiriez reprendre votre lettre. Voilà que vous la remettez à la poste.

— *All right*, répliqua la dame. J'ai obtenu ce que je désirais. J'avais jeté ma lettre dans la boîte destinée aux hommes, et comme je hais la gent masculine, je ne pouvais souffrir que mon erreur fit compte. Ma lettre eut été en trop mauvaise société.

— Ainsi vous haïssez le sexe mâle, madame, fit le commis.

— En général, excepté vous autres agents des postes qui n'en êtes pas.

— Naturellement, mais je voulais parler des hommes — vous les haïssez ?

— Si je les hais !!! Je ne voudrais pas accorder ma confiance à un seul d'entre eux.

Et là-dessus cette ennemie du sexe laid et mâle se retira majestueusement, le nez en l'air, et — qui sait — peut-être le poing sur la hanche, laissant le commis des postes édifié et repentant d'avoir oublié un instant la différence qu'il y a entre lui et un homme.

:

Le mot, c'est la grande mode littéraire de cette époque.

Le mot *Dumas père* est très goûté : en voici un échantillon :

— Quand je serai vieux et pauvre..., mon fils m'adoptera.

:

Le mot *Barrière* a ses partisans. — Spécimen de la forme :

— A force d'aller au bois, vous irez bientôt à la faloude.

:

James Rousseau avait des mots charmants.

Il écrivit un jour dans la *Gazette des Tribunaux* :

" Le condamné à mort Noirof faisait mine de feuilleter la Bible, quand le vénérable abbé de la prison entra dans son cachot :

— Quel passage cherchez-vous ? lui dit avec bonté l'ecclésiastique.

— Monsieur le curé, répondit le condamné, je cherche un passage... pour me sauver.

:

Léon Gozlan, le plus spirituel causeur de ce temps, ne sort jamais sans avoir deux mots sur lui ; c'est un esprit économe qui règle ses dépenses. — Exemple d'un mot de poche :

— Ne trouvez-vous pas, lui dit-on, que la jolie Mlle M*** a la bouche commune ?

— Comme deux, répondit-il avec son fin sourire.

:

Un second mot de lui — dévalisons son gousset tout entier — nous ne serons pas punis davantage :

Loëve Weymars lui annonçait un jour que les truffes avaient triplé de valeur.

— C'est la première fois, dit Gozlan, que je déplore l'élévation d'un ami...

:

Les journalistes d'opposition ont leurs mots, jeunes et vieux. — En voici un entre deux âges qu'on attribue à M. Guérault :

— C'est un brave homme que le pape, lui disait-on.

— C'est vrai, répondit-il, mais je crois qu'il fait plus de bienheureux que d'heureux.

:

A mon tour, il faut absolument que je vous trouve un mot de ma façon.

Je vais vous en donner deux, comme on vous sert deux œufs dans les restaurants... pour qu'il s'en trouve au moins un de frais.

:

— Papa ! disait un enfant, veux-tu me dire la signification d'une expression ?

— Laquelle, mon petit ami ?

— Qu'est-ce que c'est que des *blagues* ?

— Des blagues, répondit le père sans hésiter... c'est quand ta mère prétend qu'elle m'adore... et qu'elle ne met pas de boutons à mes chemises.

:

Un zouave, qui avait une permission de huit jours, voyageait dernièrement avec un prêtre.

Il jurait, par habitude, à tout bout de champ.

— Mon ami, lui dit doucement le curé, vous allez en ce moment tout droit en enfer...

— Ça m'est bien égal d'y aller, répliqua le militaire, j'ai un billet de retour.

:

On lit dans la *Patrie* :

" Comparée à sa sœur la place de la Concorde, la place de la Bastille, etc., etc."

La place de la Concorde sœur de la place de la Bastille ! Joli.